

BEAUMONT SUR LEZE 100% FIBRE

LA FIBRE OPTIQUE C'EST QUOI ? A QUOI ÇA SERT ?

La Fibre Optique est une technologie qui propulse **les données numériques à la vitesse de la lumière**. Elle permet, via un fil en verre, plus fin qu'un cheveu, la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités : un niveau de débit au-delà de 100 Mbit/s minimum mais surtout un débit identique dans les zones urbaines et dans les territoires ruraux.

La Fibre Optique, par sa technologie, permet notamment la multi connexion d'appareils : tv, smartphones, consoles de jeux **sans souffrir de perte de débits** mais également l'envoi de fichiers lourds, la possibilité de regarder la tv en haute-définition...ainsi la fibre optique favorise le télétravail, la domotique (objets connectés) mais également tous les usages gourmands en débit internet !

QUI DÉPLOIE LA FIBRE OPTIQUE À BEAUMONT SUR LEZE ?

* **Haute-Garonne Numérique**, Syndicat Mixte Ouvert, créé en 2016 par le département de la Haute-Garonne et 17 Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (les Communautés d'agglomération Le Muretain et du SICOVAL et 15 Communautés de communes) a pour objectif de déployer les solutions d'accès au Très Haut Débit sur tout le territoire du département.

* **Fibre 31** est la société créée par Altitude Infrastructure, la Caisse des dépôts et consignations, et le fonds MARGUERITE, pour gérer la *Délé275*. Elle s'agit d'une *Service Public* lancée par le Département de la Haute-Garonne.

Fibre 31 travaille en étroite collaboration avec Haute-Garonne Numérique et a pour mission d'assurer la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique sur une durée de 25 ans.

COMMENT ÊTRE RACCORDÉ À LA FIBRE OPTIQUE ?

La fibre est déployée par Zone Technique.

* **La zone technique 457** couvre une grande partie de la commune.

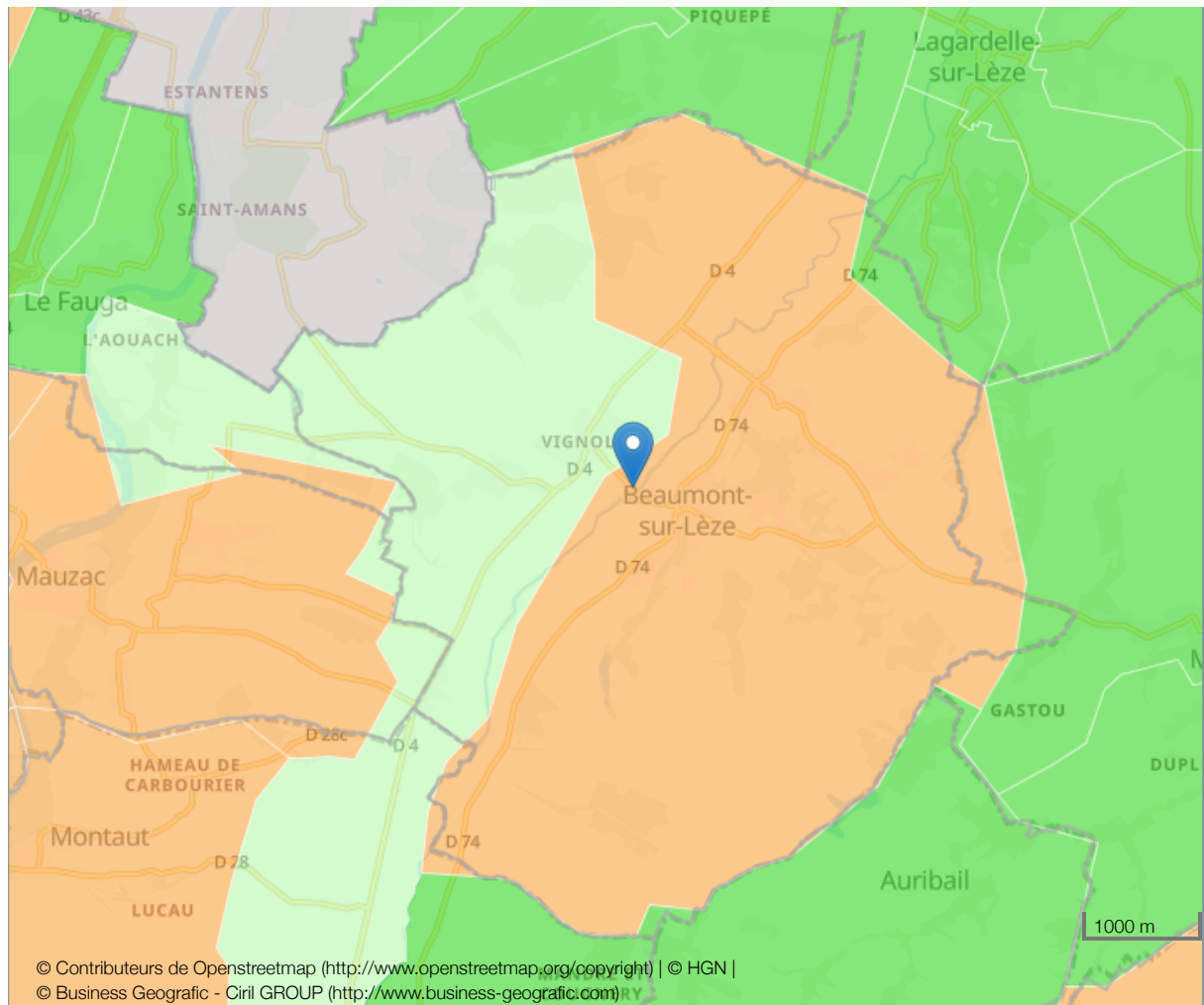
Elle est actuellement en travaux et sera ouverte à la commercialisation **au premier trimestre 2022**.

* **La zone technique 432**, qui impacte également Le Fauga et Montaut sera ouverte à la commercialisation **avant la fin de l'année 2021**.

La carte interactive, présente sur notre site hautegaronnennumerique.fr permet de faire une recherche par adresse pour vérifier la zone technique affectée à son domicile.

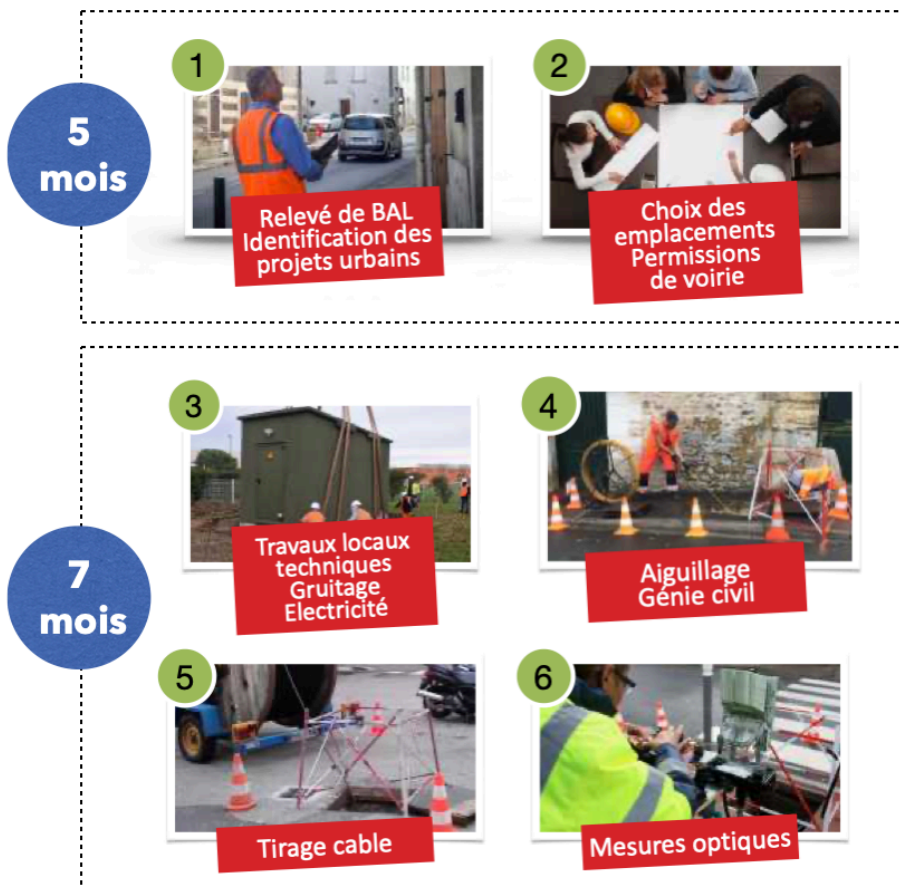
Attention, l'ensemble des logements ne seront pas éligibles à un abonnement dès l'ouverture commerciale de la zone technique.

En effet, en application des réglementations en vigueur, l'ouverture commerciale d'une zone technique intervient alors que le processus de déploiement se poursuit. La situation de chaque domicile peut être vérifiée sur le site de notre délégataire fibre31.fr.



LES GRANDES ÉTAPES DES TRAVAUX DE DÉPLOIEMENT

Haute-Garonne Numérique est associé à toutes les étapes du déploiement mené par son délégataire Fibre 31 et ses sous-traitants, valide et contrôle toutes les décisions importantes : études, génie civil, pose des NRO et des SRO, réception des travaux



+ 3 mois

Dès que la fibre a été déployée et réceptionnée pour une zone technique **un délai légal de trois mois est imposé par l'ARCEP**, autorité de régulation des télécoms. Une fois les trois mois écoulés, les prises construites sont commercialisables.

FOIRE AUX QUESTIONS

Le raccordement à la fibre optique est-il payant ? Si oui, quel est son coût ?

Le syndicat Haute-Garonne Numérique prend en charge, via son délégataire Fibre 31, une partie du coût de raccordement.

Vous n'aurez à payer que les éventuels frais d'accès au réseau et de mise en service fixés par les opérateurs. Plus ensuite l'abonnement mensuel. Chaque opérateur établit librement ses offres. Vous pourrez ainsi accéder à Internet en Très Haut Débit grâce à des solutions avec le meilleur rapport qualité-prix en fonction de vos besoins.

Pour les professionnels, des offres adaptées seront proposées par des opérateurs spécifiques.

Si je m'abonne à la fibre optique, est-ce que je peux garder le numéro de téléphone fixe ?

Oui, il s'agit de la portabilité ! Lors de la souscription de votre abonnement fibre, votre nouvel opérateur vous demandera votre RIO (Relevé d'Identité Opérateur). Pour l'obtenir, il suffira d'appeler le 3179 depuis la ligne fixe concernée. Nous vous recommandons de ne pas résilier vous-même votre ligne ADSL. Votre nouvel opérateur fibre organisera la portabilité et la résiliation de votre contrat ADSL.

J'ai une adresse e-mail liée à mon opérateur. Puis-je la conserver en allant chez un autre opérateur ?

Les fournisseurs d'accès à internet qui attribuent à leurs clients une adresse mail dans le cadre de leur offre, sont tenus de proposer à ces derniers une offre leur permettant de continuer à avoir accès gratuitement à leurs messages. Votre opérateur a alors obligation de vous laisser un accès à votre messagerie principale durant un délai minimum de 6 mois. Au-delà, rien ne l'empêche de ne pas conserver votre messagerie, ou bien de vous facturer le service. Ce délai de 6 mois vous laissera ainsi le temps de vous organiser et de réaliser une transition en douceur, en prévenant vos contacts et en mettant à jour les adresses e-mails des sites web sur lesquels vous êtes inscrits. Il est conseillé d'utiliser des messageries dites « neutres » afin d'être indépendant de votre opérateur.

Mon logement est désormais éligible à la fibre optique.

Quelles vérifications dois-je effectuer avant de prendre rendez-vous pour mon raccordement ?

Après avoir vérifié que le logement est éligible à la fibre, plusieurs options sont possibles. Tout d'abord, votre logement doit avoir un numéro et nom de voie. *

Si vous êtes locataire, ou copropriétaire, il faut vérifier que votre gestionnaire a bien signé la convention immeuble. Lors de l'installation, le technicien utilisera les gaines, fourreaux et colonnes montantes existantes. Pour que le logement soit raccordé, vous devez effectuer une demande auprès de votre bailleur afin d'obtenir son accord pour le raccordement fibre.

** Pour les logements neufs, non référencés ou certaines adresses en lieu-dit ou au numéro '0', nous recommandons à la commune de prendre contact avec Haute-Garonne Numérique*

Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle ?

Il est important que vous vérifiez vous-même où se trouvent les accès, fourreaux, adductions cuivre, ou si vous avez besoin d'autorisations spécifiques (passage en façade du voisin...) avant de prendre un rendez-vous. En général, le technicien utilisera le cheminement existant du réseau cuivre. Le raccordement fibre se déroulera soit en aérien, soit en souterrain. Pour que le raccordement en aérien se réalise dans les meilleures conditions, il est nécessaire de libérer l'accès et d'élaguer les arbres et végétaux.

Lors d'un raccordement souterrain, nous vous recommandons de procéder à la vérification de vos fourreaux et regards techniques, en extérieur et en intérieur. Ils doivent être accessibles, en bon état, non écrasés, ni cassés, ni bouchés, afin de pouvoir passer à l'intérieur. En cas de blocage, nous vous conseillons de repérer le point bloquant ; s'il est situé chez vous (domaine privé), il sera alors à votre charge de réparer ou déboucher.

Si le blocage est sur le domaine public, le technicien viendra faire un constat avant de lancer une démarche de réparation.

En général, la Prise Terminale Optique (où se branche la Box internet de l'opérateur) est à placer dans la salle de vie... Aucun problème repéré ? Prenez rendez-vous avec votre opérateur, la fibre peut arriver chez vous ! Une installation à domicile dure généralement entre deux et quatre heures.

Bâtiment isolé : puis-je avoir la fibre optique ?

Le schéma de déploiement a été élaboré en tenant compte de nombreux logements isolés. Pour bénéficier de la fibre, la câble doit pouvoir soit emprunter les cheminements existants, soit le réseau télécom historique (aérien, souterrain ou installation de nouveaux poteaux). Pour les situations spécifiques, nous vous recommandons de nous contacter directement afin d'étudier ensemble votre besoin et la faisabilité du raccordement.

Liens utiles :

Pour télécharger le guide de l'abonné : <https://www.fibre31.fr/wp-content/uploads/sites/13/2020/03/GUIDE-ABONNE.pdf>

La carte de déploiement : <https://haute-garonne-numerique.fr/le-deploiement/>

Le test d'éligibilité : <https://www.fibre31.fr/eligibilite/>